

Décision

Générale

colonial

Décision n° 256 PERSONNEL EUROPEEN.

n° 256

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
5 mars 1947

Numéro JO
n° 3 du 30/03/1947

Date du numéro
30 mars 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu les articles 2. 3. 4 et 5 de l'arrêté n° 235 du 24 mars 1945 relatif au recrutement et au reclassement du personnel auxiliaire européen de la Côte française des Somalis : Sur la proposition du chef du service d s travaux publics: Sous réserve de la production ultérieure des pièces constitutives du dossier de l'intéressée,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Al Girardot est engagée à salaire journalier en qualité de secrétaire dactylographe auxiliaire (2e catégorie). Art. 2. — Mme Girardot est. mise à la disposition du chef du service des tra vaux publics. Art. 3. — La présente décision, qui aura effet pour compter du 25 février 1947, sera enregistrée, publiée et communiquée par tout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.